

Réunion de l'ASA Digue centre et nord Coutainville du 13 août 2022

Présents : JSC, Isabelle Daridon, Christian Nicolay, Gille Couasnon, Andrée Rattier, Antoine Alexandre, Titulaires,

Absents : Olivier Leclerc (excusé) donnant pouvoir à Christian Nicolay, André Alexandre

***Assemblée du 1er août 2022 :**

Cette AG n'a pu se terminer, suite à une erreur matérielle apparue dans le Compte Rendu Financier. Cette erreur ne modifie pas les résultats votés par l'ASA lors du CA. Faute de pouvoir demander le quitus, le Président décide de reporter l'Assemblée à une date ultérieure.

***Composition du Syndicat :**

Les membres du syndicat ont remis en cause l'implication d'André Alexandre, titulaire, au sein du Syndicat compte-tenu de ses absences répétées. Ce manque d'implication a été mis en lumière par son arrivée en Assemblée avec plus d'une heure de retard, sans aucune explication.

Depuis 2015, André Alexandre a été absent à 22 réunions du Syndicat sur les 33 que le syndicat a tenu, dont en particulier celles qui sont listées ci-dessous: De septembre 2015 à décembre 2016, 4 absences de suite.

D'octobre 2017 à janvier 2018, 3 nouvelles absences de suite.

D'octobre 2020 à février 2022, 10 absences de suite, dont 3 de Juillet 2021 à Février 2022 hors Covid.

Du 29 septembre à février 2022 à nouveau deux absences.

Dans ces conditions, le Président répondant à l'interrogation du Syndicat sur l'implication de l'un de ses membres, alors que les dossiers en cours demandent une implication de chacun de tous les instants, demandent l'autorisation de démissionner André Alexandre, comme l'article 21 des statuts de l'Association l'y autorise. Après échange de vues, un vote est organisé à ce sujet, 7 voix sont favorables à cette demande.

En conséquence, il est convenu que le Président informera oralement André Alexandre que la décision de le démissionner a été prise ce jour à son égard avant qu'une lettre ne lui soit adressée pour confirmation.

***Absence indéterminée de la secrétaire en poste: Mme Delphine Coutanceau**

Suite à la dernière Assemblée, notre secrétaire est en congé maladie pour un burn-out. Compte-tenu de l'urgence qu'il y a à assurer le suivi administratif et comptable de notre Association, le Président a recherché une solution d'aide voire de remplacement pour palier son absence.

Avec l'aide de la nouvelle Association des ASA de la Côte Ouest Cotentin (ADTCOC), le Président a trouvé une solution avec l'ASA de Saint Germain sur Ay, dont la secrétaire, Aurélie Dugay, dispose d'heures que cette ASA accepte de mettre à notre disposition, avec l'accord de la secrétaire.

Après avoir reçue, Aurélie Dugay, en présence de Isabelle Daridon, Vice-Présidente, nous avons convenu ce qui suit et le Président propose de prendre la délibération correspondante à savoir :

gh

Accepte que les heures complémentaires faites par la secrétaire Mme Aurélie Dugay pour l'ASA Digue centre et nord Coutainville soient gérées par l'ASA de la plage Saint Germain sur Ay,

Autorise le Président à signer une convention avec l'ASA St Germain sur Ay afin de spécifier toutes les modalités et délais de cette action,

Autorise le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Après échange de point de vue, la délibération suivante est mise au vote :

Vote = 7 voix pour.

Cette délibération sera transmise pour information à l'intéressée et à l'ASA de Saint Germain sur Ay que le Syndicat remercie pour l'aide qu'il veut bien nous apporter.

***Assemblée 2022**

Après échange de vue, le syndicat décide de fixer la date de la nouvelle Assemblée Générale au 30 octobre 2022 à 9 heures, et reportée à 10 heures si le quorum n'est pas atteint. Cette date qui correspond au milieu des vacances de la Toussaint et au Weekend du 1^{er} novembre doit permettre à un maximum de propriétaires concernés d'assister à cette Assemblée.

La convocation sera établie par Aurélie Dugay avec l'accord du Président et transmise par le Service de Gestion Comptable de Saint-Lô avec son accord aux membres référencés dans le fichier correspondant.

Les 960 exemplaires de cette convocation seront imprimés avec l'ordre du jour au verso et le compte rendu financier corrigé de son erreur au recto. L'imprimerie habituellement chargée de ce travail est l'imprimerie Marie de Coutances.

Les convocations devront être envoyées fin septembre au centre de Saint-Lô pour envoi aux membres début Octobre, afin de respecter le délai minimum de 15 jours avant l'AG réservé aux candidats à l'élection des membres du syndicat.

Les invitations habituelles seront adressées en même temps aux instances, Préfet, Sous-Préfète, Député, Maire de Coutainville, Maire de Blainville, Conseillère Départementale, Président de la CMB, Direction DDTM, Direction DREAL, Président de l'ASA du Passous.

Plus rien

Pour information depuis cette réunion, Mme Delphine Coutanceau a fait part de sa démission par lettre recommandée auprès du Président, cette démission sera effective au 18 septembre 2022.



30 JAN. 2023

